



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 11952

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le problème des rave-parties sauvages. Ces manifestations illégales, pouvant réunir plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de jeunes, soulèvent des inquiétudes quant au maintien de l'ordre public et au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Parmi les infractions observées, on relève notamment une consommation importante d'alcool ainsi que des trafics de stupéfiants. Elles posent également le problème de l'indemnisation des propriétaires privés et des collectivités locales pour les dégâts causés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il est susceptible de prendre afin d'encadrer plus strictement les rave-parties. Il convient en effet de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour éviter qu'elles se mettent en place illégalement et ainsi réduire les nuisances.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11952

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 955